

08 Sep 2023 -17:24

Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 8 septembre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Nomination des membres du Comité consultatif de bioéthique de Belgique

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du Comité consultatif de bioéthique de Belgique.

Le sixième mandat du Comité consultatif de bioéthique de Belgique courait jusqu'au 19 mai 2023. Sa composition doit par conséquent être renouvelée.

Le projet d'arrêté royal nomme les membres suivants pour une durée de quatre ans :

- huit membres francophones et huit membres néerlandophones issus de milieux universitaires
- trois membres francophones et trois membres néerlandophones en tant que docteurs en médecine en activité
- un membre francophone et un membre néerlandophone en tant qu'avocats
- un membre francophone et un membre néerlandophone en tant que magistrats

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à [Conseil des ministres du 8 septembre 2023](#)

Nomination du directeur général adjoint du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination du directeur général adjoint du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE).

Christophe Janssens est nommé à la fonction de directeur général adjoint du KCE pour un mandat de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Marché public pour le SPF BOSA

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la direction générale PersoPoint du SPF BOSA, en charge du paiement des salaires et des dépenses des fonctionnaires fédéraux.

Concrètement, il s'agit d'un accord-cadre pour la maintenance corrective et évolutive du moteur salarial SAP de PersoPoint, de l'application pour les dépenses et des licences Bolt-on.

Le marché sera conclu selon une procédure concurrentielle avec négociation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de trois marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un marché public pour l'exécution de travaux de toiture dans les quartiers militaires et les domaines de la Défense
- un marché public relatif à l'acquisition de munitions d'entraînement pour le véhicule blindé PIRANHA DF30
- un marché public relatif à des rations et accessoires via la *NATO Support and Procurement Agency*, afin d'augmenter la capacité de déploiement de la Belgique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à [Conseil des ministres du 8 septembre 2023](#)

Évaluation de la réduction collective du temps de travail

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un projet de recherche sur les effets d'une réduction collective du temps de travail sur la productivité, l'emploi, le bien-être et l'équilibre financier des entreprises.

Le Conseil des ministres a validé le plan d'actions en exécution de la conférence pour l'emploi 2021 lors de sa réunion du 17 février 2023. Une des mesures figurant dans le plan est l'évaluation de la réduction groupe cible ONSS « réduction collective du temps de travail ».

L'analyse sera complétée par une enquête menée auprès des entreprises. Ce volet de l'étude doit être confié à un institut de recherche belge extérieur.

Il s'agit d'obtenir des réponses équilibrées sur les effets d'une réduction collective du temps de travail sur la productivité, l'emploi, le bien-être et l'équilibre financier des entreprises. L'institut sélectionné mènera l'étude en étroite collaboration avec le Bureau fédéral du plan et ce dernier sera impliqué dans la procédure de sélection. Cela devrait également permettre d'identifier les avantages et les limites de la réduction du temps de travail et de définir des mesures de soutien efficaces.

BELSPO est chargé de sélectionner et de financer l'équipe scientifique qui se chargera de mener ladite enquête auprès des entreprises, couplée à une expérience sur la réduction du temps de travail.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Fixation du montant de la dotation au Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant à charge des frais d'administration de l'INAMI destiné au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) en 2023.

Le projet fixe le montant de la dotation au KCE pour 2023 à 21.222.829 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Redistribution des crédits dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un transfert destiné à couvrir les dépenses engagées dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne lors du premier semestre de 2024.

Il s'agit d'une redistribution du budget 2023 au profit de la présidence entre Sciensano et le SPF Santé publique, le SPF Affaires étrangères (DG Coopération au développement), l'AFSCA et le KCE.

La répartition du budget de la présidence avait été votée en octobre 2022. À la suite d'une révision intégrale des besoins, certains glissements s'imposent toutefois dans la répartition du budget de la filière de la santé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à [Conseil des ministres du 8 septembre 2023](#)

Dispositions diverses en matières civiles et judiciaires – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant diverses dispositions en matières civiles et judiciaires.

L'avant-projet de loi vise à prendre un certain nombre de mesures diverses en droit civil et judiciaire, concernant notamment :

- un changement de nom des enfants en cas d'établissement successif de leurs liens de filiation ou en raison de la modification du nom de leurs parents
- le consentement de remplacement pour une conversion d'une adoption internationale qui ne rompt pas le lien de filiation, en une adoption plénière
- une extension de l'effet positif de la chose jugée
- la création de chambres de règlement à l'amiable au sein des tribunaux traitant des matières civiles et commerciales
- l'optimisation du fonctionnement du contrôle interne de qualité effectué sur les prestations des avocats et la modification de la règle de calcul des coûts liés à l'organisation des bureaux d'aide juridique sur la base des besoins réels
- une adaptation plus souple des montants insaisissables
- le maintien de la nationalité belge pour l'adopté en cas de révocation ou de révision de l'adoption, afin de se conformer à la résolution de la Chambre des Représentants du 9 juin 2022
- l'optimisation de la procédure de règlement collectif des dettes

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Transposition des directives UE relatives aux droits des suspects dans les procédures pénales

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux droits des personnes privées de liberté ou impliquées dans des procédures pénales.

Le présent avant-projet complète la transposition des directives UE suivantes : la directive 2010/64/UE relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales, la directive 2012/13/UE relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales et la directive 2013/48/UE relative au droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État, au Collège des procureurs généraux, à l'association des juges d'instruction, au Comité de coordination de la police intégrée et aux ordres des avocats.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Flexibilité supplémentaire pour le système d'électricité de demain

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'échange d'énergie sur le marché de l'électricité.

Avec la transition énergétique et l'électrification croissante, le système d'électricité a des besoins de flexibilité supplémentaires pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande.

L'avant-projet de loi vise à contribuer à la mise en place d'un système électrique flexible et tourné vers l'avenir et à créer des opportunités pour que les clients finaux y participent. D'une part, il élargit le mécanisme de transfert d'énergie existant et, d'autre part, il entend supporter les possibilités d'échange d'électricité entre acteurs du marché de manière simplifiée.

L'avant-projet sera transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État, après discussion en Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Candidature pour accueillir le siège du secrétariat BBNJ en Belgique

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition d'accueillir le siège du secrétariat de « Biodiversity Beyond National Jurisdiction » (BBNJ) à Bruxelles.

BBNJ est une convention sur la protection et le développement durable de la biodiversité qui ne relève pas de la juridiction nationale. Elle prévoit, entre autres, une procédure de création d'aires marines protégées, un système d'accès et de partage des bénéfices des ressources génétiques marines et le transfert de technologies marines.

La convention a été adoptée en mars 2023 après plus de quinze années de négociation. La Belgique a d'ailleurs joué un rôle crucial dans ces négociations.

Comme c'est le cas pour de nombreuses autres conventions internationales, un secrétariat sera également établi pour BBNJ. Ce serait une grande réussite pour la Belgique, l'un des pionniers des Blue Leaders, si le secrétariat pouvait être hébergé à Bruxelles. Cette arrivée reflèterait l'engagement de notre pays, tout en renforçant de manière significative l'aura internationale de la Belgique.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres valide la proposition d'accueillir le siège du secrétariat BBNL en Belgique et charge le ministre chargé de la mer du Nord et la ministre des Affaires étrangères de promouvoir activement cette candidature.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à [Conseil des ministres du 8 septembre 2023](#)

Accord de coopération concernant les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux : fixation des rétributions régionales

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les rétributions des tâches des régions, dans le cadre de l'accord de coopération concernant la répartition des missions pour l'application des mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux. Il a en outre approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération.

Le 5 janvier 2021 les ministres de l'Agriculture de l'État fédéral et des régions ont signé un accord de coopération concernant la répartition des missions pour l'application des mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux. L'État fédéral et les régions ont convenu de se confier mutuellement certaines tâches, afin d'améliorer l'efficacité et d'ainsi diminuer la charge de travail pour toutes les entités compétentes, à titre individuel et collectif. Il vise également à centraliser à la fois des informations et des tâches.

Cette délégation de tâches a toutefois des répercussions financières. C'est pourquoi l'on a rédigé un projet d'arrêté royal fixant les montants que les régions peuvent percevoir pour les tâches qui leur sont déléguées. Le projet entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

L'avant-projet de loi permet au législateur fédéral d'ancrer cet accord de coopération, conformément à la loi spéciale de réformes institutionnelles.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État. Le projet d'arrêté royal est par ailleurs transmis pour avis à l'Autorité de protection des données.

Projet d'arrêté royal fixant les rétributions relatives aux missions confiées aux Régions par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire pour l'application des mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux

Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération du 5 janvier 2021 entre les Ministres de l'Agriculture de l'État fédéral et des Régions concernant la répartition des missions pour l'application des mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Augmentation du nombre de membres du Comité d'étude sur le vieillissement

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi permettant d'élargir le Comité d'étude sur le vieillissement de deux nouveaux membres.

Et plus précisément :

- un membre désigné par le ministre des Pensions, choisi parmi les fonctionnaires du service d'étude ou un autre service du service fédéral des Pensions
- un membre désigné par le ministre des Indépendants, choisi parmi les fonctionnaires du service d'étude ou un autre service de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants

La date de fin du (premier) mandat de ces deux membres nouvellement nommés coïncidera avec la date de fin du mandat des autres membres du Comité d'étude, à savoir le 1er septembre 2028.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Règlement technique pour la gestion du réseau de transport de l'électricité

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal remplaçant le règlement technique pour la gestion du réseau de transport de l'électricité.

L'arrêté royal du 22 avril 2019 établissant un règlement technique est ainsi scindé en deux :

- l'actuel projet établissant un règlement technique pour la gestion du réseau de transport de l'électricité
- un code de conduite pour l'électricité établi par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) et publié le 20 octobre 2022

L'avant-projet sera transmis pour avis au Conseil d'État, après discussion au sein du Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Définition de catégories de consommateurs d'énergie

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les catégories de consommateurs d'électricité et de gaz, en vue de réaliser une évaluation annuelle.

La loi du 28 février 2022 portant des dispositions diverses en matière d'énergie introduit la norme énergétique, laquelle vise à comparer la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des citoyens par rapport à nos pays voisins afin que le gouvernement puisse, si nécessaire, agir sur la part fédérale des factures d'énergie. Chaque année, la CREG, en collaboration avec les régulateurs régionaux, doit publier une évaluation des différentes composantes du coût de la facture d'électricité et de gaz, ainsi qu'une comparaison avec les pays voisins.

Le projet a pour objectif de déterminer les catégories de consommateurs, en fonction du type d'activité économique et de la consommation. Onze catégories de consommateurs ont été identifiées en ce qui concerne les entreprises et quatre catégories de consommateurs pour les ménages. La CREG utilisera ces quinze catégories pour réaliser son évaluation annuelle.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Financement des frais de fonctionnement du service de médiation de l'énergie

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au financement des frais de fonctionnement pour l'année 2024 du service de médiation de l'énergie.

Le financement du service de médiation de l'énergie est assuré essentiellement par une redevance de médiation due par les entreprises d'électricité et de gaz. L'arrêté royal servira de référence pour le calcul des redevances dues par les fournisseurs et les gestionnaires de réseau pour l'année 2024.

Plus concrètement, le budget de fonctionnement pour 2024 s'élève à 2.712.256 euros, soit une augmentation de 404.438,11 euros par rapport au budget 2023.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à [Conseil des ministres du 8 septembre 2023](#)

Chiffres du budget économique 2023

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2023, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN).

La croissance économique, encore à 3,2% en 2022, devrait ralentir à 1,0% cette année puis se redresser légèrement à 1,3% en 2024. L'inflation a culminé à 9,6% en 2022, devrait revenir à 4,4% en 2023 et rester encore assez élevée, à 4,1%, en 2024. Après une hausse exceptionnelle de 101 000 emplois en 2022, 50 000 emplois seraient créés en 2023 et 40 000 en 2024. Ce sont les principales conclusions des nouvelles prévisions économiques du Bureau fédéral du Plan pour la période 2023- 2024.

Une récession à l'échelle européenne a été évitée de justesse malgré le choc des prix de l'énergie de 2022. Toutefois, la croissance économique reste faible en Europe au second semestre 2023. Les exportations subissent l'essoufflement du commerce mondial, dû en partie à une réorientation de l'intérêt des consommateurs en faveur des services domestiques après les restrictions liées au Covid. La croissance économique dans la zone euro est estimée à 0,7% en 2023. La Belgique, contrairement à l'Allemagne et aux Pays-Bas, a pu éviter une récession grâce à l'importance de son secteur des services et aux indexations automatiques des revenus qui ont soutenu le pouvoir d'achat. Ceci compense le recul des exportations. Le PIB belge devrait croître de 1,0% en 2023, et l'emploi progresser de 50 000 personnes.

En 2024, l'économie européenne devrait profiter d'une reprise du commerce mondial et d'une consommation des ménages plus dynamique, stimulée par un ralentissement de l'inflation et des augmentations des salaires. La croissance du PIB de la zone euro remonterait ainsi à 1,1%. Dans ce contexte, les exportations de la Belgique devraient repartir à la hausse, tandis que la croissance de la demande intérieure serait pratiquement stable. En conséquence, la croissance attendue du PIB belge se monte à 1,3% et irait de pair avec la création de 40 000 emplois.

L'inflation en Belgique est retombée à 4,1% en août 2023, venant d'un pic à 12,3% en octobre 2022. Cette baisse se poursuivrait jusqu'en octobre. En raison de l'augmentation récente des prix internationaux du pétrole et du gaz, l'inflation repartirait à la hausse en novembre pour ne refluer qu'au second semestre de 2024. En moyenne annuelle, l'inflation est prévue à 4,4% en 2023 et 4,1% en 2024.

La croissance économique a été revue à la baisse de 0,3 point de pourcentage en 2023 comme en 2024 par rapport aux perspectives de juin dernier du Bureau fédéral du Plan. Cette révision est principalement due à une détérioration de l'environnement international. De plus, la révision à la hausse de l'inflation pèse sur la dynamique de la consommation des ménages en 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Nomination de l'administrateur général de l'AFMPS

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à nommer l'administrateur général de l'Agence fédérale pour les médicaments et les produits de santé (AFMPS).

Hugues Malonne est désigné pour la fonction de management d'administrateur général de l'AFMPS pour une période de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be